



La MSA accompagne les employeurs, les exploitants et les salariés pour limiter la propagation du Covid-19

Bobigny, 3 juin 2020

Avec ses experts en santé et sécurité au travail, la MSA accompagne les employeurs et les exploitants dans la mise en place des mesures sanitaires et d'organisation pour lutter contre le Covid-19 et protéger les salariés et les saisonniers.

ssa.msa.fr : le site référence de la santé et de la sécurité au travail

Le site ssa.msa.fr permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils et les informations pratiques de la MSA pour poursuivre son activité tout en limitant les risques de contamination. Les consignes sanitaires nationales et par filière sont disponibles sous forme de fiches pratiques, vidéos, guides et modules interactifs. Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par les experts en santé et sécurité au travail de la MSA.

Proximité et responsabilité : un accompagnement personnalisé et durable de la MSA

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de la MSA sont aussi mobilisés en présentiel ou à distance (téléphone, messagerie, etc.) pour réfléchir avec les employeurs et les exploitants aux mesures de prévention spécifiques, à mettre en place dans leurs propres organisations. Un soutien méthodologique et technique est apporté pour adapter l'activité aux nouvelles contraintes sanitaires, tout en tenant compte des réalités de l'entreprise. Les employeurs et les exploitants peuvent solliciter leurs caisses d'affiliation MSA afin de planifier un rendez-vous dans leurs exploitations ou entreprises.

La MSA identifie, au niveau local, les structures agricoles fortement impactées pour les accompagner et leur offrir un appui ciblé pouvant prendre la forme d'une aide financière afin de les aider à acquérir des équipements collectifs durables leur permettant d'appliquer les impératifs sanitaires.

Ce dispositif s'inscrit dans un plan ambitieux « MSA en action ». Depuis le lundi 11 mai, le régime agricole s'est ainsi engagé dans la levée progressive du confinement. Cette initiative d'envergure contribue à répondre aux trois grands enjeux de prévention, de santé publique et d'accompagnement social. Elle accompagne toute la phase de déconfinement progressif et concourt activement à la non-propagation du Covid-19 en permettant à ses 5,6 millions de ressortissants de continuer de se protéger du virus dans leur quotidien et leur activité professionnelle.